

Responsabilités universitaire et magistérielle de la théologie

En dialogue avec un théologien devenu évêque

Joseph FAMERÉE
*Doyen de la Faculté de Théologie,
Université Catholique de Louvain (Louvain-la-Neuve)*

Du XIII^e au XIX^e siècle, les facultés de théologie exerçaient un véritable *magisterium*. Ce n'était pas directement le rôle des évêques d'assurer un enseignement théologique autorisé, du moins en dehors des conciles. Ainsi fut-ce la Faculté de théologie de Louvain, peu avant celle de Paris, qui rédigea, dès la fin de 1519, la première censure théologique contre les écrits de Luther. Les disputes théologiques avaient lieu entre pairs et les censures étaient prononcées par les institutions universitaires contre telle thèse, jugée hérétique.

Thomas d'Aquin distinguait *magisterium cathedrae pastoralis* ou *pontificalis*, excellence de pouvoir juridictionnel, et *magisterium cathedrae magistralis*, compétence personnelle (scientifique) publiquement reconnue. À cette époque, docteurs et universités (le *Studium*) acquièrent un rôle d'autorité de décision à côté du *Sacerdotium* et du *Regnum* ou *Imperium*. La situation changera avec la suppression de la plupart des facultés de théologie du fait de la Révolution française et de Napoléon. Ces facultés seront restaurées au XIX^e siècle, à Rome d'abord et en grande partie sous l'autorité de la papauté. Au sens de "corps des pasteurs" exerçant la fonction d'enseignement autorisé, *magisterium*, "le magistère", est ainsi d'emploi récent, s'annonçant chez Grégoire XVI et Pie IX. Le problème de l'indépendance des *cathedrae magistrales* se posera dès lors en des termes différents¹...

Au moment d'entrer en dialogue avec un théologien devenu évêque et membre du Magistère au sens moderne², il était bon, me semble-t-il, de prendre un peu de champ historique et de se rappeler combien, jusqu'il y a peu finalement, la fonction d'enseignement autorisé était diversifiée dans l'Église, la prédication étant le fait des pasteurs, le jugement théologique celui des institutions universitaires. Je reprendrai symétriquement, de mon point de vue de théologien universitaire³, les trois parties de

¹ Sur cette question, voir Y. CONGAR, "Pour une histoire sémantique du terme 'magisterium' " et "Bref historique des formes du 'magistère' et de ses relations avec les docteurs", dans Cardinal Yves CONGAR, *Église et papauté. Regard historiques*, Paris, Cerf, coll. "Cogitatio Fidei", 184, 1994, p. 283-298 et 299-315, 303-308 notamment.

² J'utilise l'expression "théologien devenu évêque" selon le titre d'un article de Mgr Joseph Doré lui-même, "Devenir évêque et rester théologien", *Transversalités* 82 (2002) 95-122.

³ Par le mot "théologien", employé dans un sens épïcène, j'entends désormais un(e) chrétien(ne), catholique en l'occurrence, engagé(e) professionnellement dans l'enseignement et la recherche théologiques de type universitaire.

l'article de Mgr Joseph Doré, "Ce que l'exercice de l'épiscopat m'a appris sur la théologie"⁴.

Positionnement du théologien universitaire

À la différence de l'évêque, la fonction du théologien n'est pas comme telle reçue d'une ordination sacramentelle; elle est néanmoins enracinée, comme tout charisme ou tout ministère chrétien au sens large, dans les sacrements de l'initiation, à commencer par le baptême. Le théologien, comme tous les autres membres du Peuple de Dieu, laïcs ou ministres ordonnés, est donc appelé à vivre une existence sacramentelle entée sur l'initiation chrétienne. Il participe ainsi, avec tous les fidèles, au sacerdoce baptismal et au *sensus fidei* prophétique de l'ensemble. Sur la base de ce sacerdoce et de ce prophétisme communs, il peut bénéficier de certains charismes ou dons spirituels spéciaux, du don de la parole de sagesse ou de science⁵, entre autres. Qu'il bénéficie ou non d'une grâce spéciale, passagère, d'intelligence et de communication de la foi, la profession de théologien est une fonction ou un ministère ecclésial, dont l'aptitude doit être vérifiée et confirmée par de nombreuses médiations d'ordre intellectuel ou académique. Ainsi, que ce soit dans des institutions civiles ou ecclésiastiques, doit-il être détenteur d'une "licence d'enseignement" (*licentia docendi*) ou d'une maîtrise (*master*) en théologie pour commencer, puis être promu docteur en théologie (*doctor, didaskalos*, enseignant patenté et savant, *doctus*).

Quoi qu'il en soit de cette formation universitaire indispensable, c'est au nom de son baptême et de sa confirmation que le théologien, comme tout fidèle, mais avec une compétence scientifique spécifique, critique en ce sens⁶, participe au *munus propheticum* du Christ en Église et témoigne de sa foi au Christ ressuscité. Pour pouvoir enseigner officiellement (*ex officio*) au nom de l'Église catholique, il lui faut, comme à tout autre enseignant officiel, "catéchiste" ou "prédicateur", une mission canonique épiscopale attestant qu'il est habilité par l'autorité apostolique à enseigner "les choses de la foi" au nom de l'Église catholique et en communion avec elle.

C'est ici une première grande différence, obvie, entre un théologien de profession et un théologien devenu évêque. Le second est désormais en responsabilité de successeur des Apôtres et, à ce titre, en position de discerner l'authenticité chrétienne d'une doctrine théologique. Il est ainsi mis dans la situation inconfortable, de mon point de vue de théologien universitaire, de s'en tenir strictement à l'enseignement ecclésial commun, et notamment au magistère papal, à moins qu'il ne craigne pas, à ses risques et périls, de faire entendre une voix de successeur des Apôtres différente, voire quelque peu discordante, quoique pleinement légitime. Le théologien de profession, quant à lui, tout en ayant reçu une mission de l'Église⁷, doit, de par son statut universitaire, jouir d'une pleine liberté académique et scientifique, exercée certes avec responsabilité chrétienne, pour relire les Écritures et l'ensemble de la Tradition ecclésiale, et, à partir de là, oser faire des propositions novatrices pour interroger le présent de l'Église catholique et l'inviter en fait à une plus profonde fidélité à la foi des Apôtres dans sa mise en œuvre actuelle, c'est-à-dire en dialogue exigeant avec le monde de ce temps.

⁴ Voir ci-dessus, p.????????

⁵ Voir 1 Co 12, 8; *Lumen Gentium*, 12B.

⁶ Sachant juger ou discerner intellectuellement (*krinein*).

⁷ Je me place ici dans la perspective où la nomination d'un théologien dans une institution d'enseignement et de recherche requiert le *nihil obstat* ecclésial.

En ce sens, le théologien exerce une fonction critique, c'est-à-dire scientifique et savante, au sein du Peuple de Dieu. Ce service intellectuel vise à une fidélité et à une audace évangéliques toujours renouvelées de l'*Ecclesia catholica*⁸. En raison d'une expertise constamment mise à jour, le théologien peut être un conseiller utile, et même indispensable à mes yeux, de l'évêque, celui-ci fût-il théologien expérimenté⁹. Le souci différent de l'un et de l'autre ne peut qu'être bénéfique à la vitalité de la communauté chrétienne. On peut se demander si, aujourd'hui, d'une manière générale, la collaboration entre évêques et théologiens est suffisamment confiante et développée. On sait pourtant combien elle a été fructueuse au concile Vatican II.

Quant à la collégialité épiscopale et à ses exigences de communion, elles ne sont certes pas les mêmes pour le théologien. Celui-ci, sur le plan de la foi, est bien sûr inscrit, et doit veiller à le rester, dans la communion de l'Église entière. Sur un plan plus directement intellectuel, il s'inscrit aussi dans une communauté scientifique et universitaire, une communauté de pairs au sein de l'Église catholique et de ses institutions scientifiques, et plus largement dans l'ensemble du monde universitaire. Cette communauté des théologiens catholiques est un lieu intellectuel, et ecclésial jusqu'à un certain point, de collégialité. C'est à ce niveau d'abord, me semble-t-il, de collégialité universitaire que la correction mutuelle doit jouer, et avoir le temps de jouer, avant que d'autres membres du Peuple de Dieu, et ultimement le Magistère des pasteurs en son sein, n'interviennent si nécessaire. La régulation théologique doit d'abord s'effectuer entre pairs, avant de devenir une affaire de toute l'Église, comme ce fut le cas pour Luther ou Baius¹⁰. D'où la nécessaire prudence du théologien, qui évitera de répandre trop facilement sur la place publique (presse, médias, internet...) ses positions sur des *quaestiones disputatae* sensibles, mais les réservera plutôt pour des revues ou ouvrages spécialisés, dans un premier temps du moins. Quant à l'évêque, quel que soit le média, sa parole revêt d'emblée un caractère officiel, qui engage l'Église et sa communion, notamment la collégialité de ses pasteurs.

J'ai évoqué la collégialité des pairs. Elle déborde la communauté catholique et s'étend bien sûr à la communauté des théologiens chrétiens tout entière. À l'âge heureux (malgré déceptions et lenteurs) de l'œcuménisme, comment concevoir le travail théologique, si ce n'est en dialogue avec les autres traditions chrétiennes? Ce dialogue vivifiant entre théologiens de différentes confessions est tout au bénéfice de la réflexion théologique, de sa qualité intellectuelle et scientifique, de son authenticité chrétienne, en un mot de sa catholicité qualitative ou riche et légitime diversité interne¹¹, ici aussi dans une pleine liberté académique que n'a plus le théologien devenu évêque. Celui-ci, *ex officio*, est porte-parole de l'Église catholique en tant que telle, là où le théologien catholique, tout en pratiquant une parfaite loyauté vis-à-vis de son Église, a une plus

⁸ Sur la nécessité vitale, pour la foi, d'apparaître, non seulement comme un acte de liberté, mais également comme un acte d'intelligence, et sur la nécessité vitale, pour l'Église, de donner à la foi le moyen de se réfléchir et de se faire entendre dans la culture de son temps, voir Mgr J. DORÉ, *Peut-on vraiment rester catholique? Un évêque théologien prend la parole*, Montrouge, Bayard, 2012, p. 52-54.

⁹ Voir É. GAZIAUX, "Une recherche et un enseignement en théologie: pourquoi?", *Revue théologique de Louvain* 38 (2007) 29-40, 40 tout particulièrement; J. DORÉ, "Le 'conseil' aux évêques: une fonction du théologien?", *La Vie Spirituelle* 726 (mars 1998) 157-165.

¹⁰ Voir Y. CONGAR, "Bref historique des formes du 'magistère' et de ses relations avec les docteurs", *art. cit.*, p. 308.

¹¹ Je pense, par exemple, au consensus différencié de la *Déclaration commune sur la doctrine de la justification* catholique-luthérienne de 1999. Voir J. FAMERÉE, "Portée et réception de la *Déclaration commune sur la justification* dans la théologie et l'Église catholiques", *Positions luthériennes* 58/1 (janvier-mars 2010) 1-23.

grande marge de manœuvre pour tenter, pour oser une convergence avec des théologiens d'autres traditions chrétiennes. Je pense tout spécialement à ma participation au Groupe des Dombes. Tout en se voulant pleinement fidèles à leur Église, les théologiens catholiques, comme d'ailleurs les protestants, peuvent, de par leur plus grande liberté d'expression, y aboutir à des rapprochements inédits, non seulement sous forme d'expression de la foi, mais aussi sous forme de conversions proposées de commun accord aux Églises respectives. Citons seulement l'inattendu document de large accord sur *Marie*¹².

Quels destinataires?

Mgr Doré, en tant que théologien, a toujours été sensible à la question du destinataire, le discours théologique prenant nécessairement une autre forme ou tournure en fonction de celui-ci, sans pour autant changer sur le fond. A fortiori en tant qu'évêque, il lui a accordé toute son attention. Cette disposition m'invite moi-même, en tant que théologien universitaire, à être plus attentif encore aux destinataires de ma parole et de mes écrits. Le sujet a été évoqué précédemment.

Sans avoir la même responsabilité officielle que l'évêque, le théologien ne saurait cependant oublier sa responsabilité propre¹³, intellectuelle, au service du Peuple de Dieu et de sa croissance en vie évangélique. Il enseignera et écrira donc *ad aedificationem Ecclesiae*. Il en aura toujours le souci, surtout s'il s'exprime avec une certaine audace et non-conformité pour le renouveau, la réforme et la conversion de son Église. Il le fera avec discernement et sagesse, en fonction même de la catégorie ou du groupe de fidèles auquel il s'adresse, mais sans renoncer à la substance même de son message.

Certes, la "nouveau" de certaines découvertes scientifiques (historiques notamment) appelle une exposition plus prudente, tout en étant bien argumentée, pour le "grand public" que pour la communauté des universitaires, rompus par profession à ce genre de questions disputées et mises en cause de convictions antérieures. Cette prudence ou ce bon sens s'impose, non pour cacher quoi que ce soit qui serait réservé aux sages et aux savants, mais pour éviter de scandaliser inutilement la foi des "petits" (Mt 18, 6-14)¹⁴. Il s'agira d'éviter des formulations volontairement provocantes, pour adopter un chemin plus pédagogique qui éduque vraiment et patiemment le Peuple de Dieu dans son ensemble à la liberté dans l'Esprit du Ressuscité. Telle est la responsabilité éducative du théologien, qui ne s'accommode pas nécessairement de déclarations tonitruantes.

Ceci dit, le théologien, comme tout universitaire, a indéniablement un devoir de haute vulgarisation par tous les moyens de communication aujourd'hui disponibles, pour que le savoir scientifique circule sans frontières et ne reste pas confisqué par quelques cercles d'initiés ou de spécialistes. C'est un véritable service intellectuel de l'humanité, et plus spécifiquement des chrétiens en l'occurrence, pour que la foi du plus grand nombre soit à même d'habiter intelligemment la culture, souvent très élaborée, de notre

¹² GROUPE DES DOMBES, *Marie dans le dessein de Dieu et la communion des saints*, I: *Une lecture œcuménique de l'histoire et de l'Écriture*, et II: *Les questions controversées et la conversion des Églises*, Paris, Bayard Éditions/Centurion, 1997 et 1998.

¹³ Voir *La responsabilité des théologiens. Mélanges offerts à Joseph Doré*, éd. par Fr. BOUSQUET, H.-J. GAGEY, G. MÉDEVIELLE, J.-L. SOULETIE, Paris, Desclée, 2002.

¹⁴ Je pense à certains livres de vulgarisation sur le "Jésus historique", par exemple, qui, tout en étant bien intentionnés, ont pu provoquer de "faux scandales" par manque de nuances et de précisions dans leur exposé.

temps, et que réciproquement, cette culture, en Occident notamment, soit mieux au fait de la réalité du christianisme.

Comme l'évêque, le théologien doit sans doute accorder une attention particulière à ceux et celles qui exercent une responsabilité ecclésiale (prêtres, diacres, ministres laïques de l'Église...), mais pour des raisons différentes. Si, dans le cas de l'évêque, il s'agit prioritairement d'une collaboration dans l'*épiscopat* pastorale de l'Église locale et si, de sa part, une compétence théologique est éminemment profitable à son discernement épiscopal, autre sera le rapport du théologien de profession à ces ministres, ordonnés ou non: il sera de l'ordre d'un accompagnement proprement théologique, de l'ordre de l'expertise. Son jugement intellectuel sera particulièrement utile à tout ce qui se cherche de neuf au sein de l'*Ecclesia*: nouveaux ministères, nouvelles manières de faire communauté ecclésiale, plus largement nouvelles manières de vivre en chrétien dans notre monde en évolution rapide... Il apporte aussi sa contribution pour aider les pasteurs (au sens large) à gérer la diversité de tendances au sein de l'Église et spécialement à évangéliser la "religion populaire" si vivace en catholicisme¹⁵.

Au-delà même des communautés chrétiennes, le théologien, de par son rôle même de médiateur entre foi et culture, aura le souci de ces lieux multiples où s'élaborent les cultures de demain. Il fera aussi de ces lieux et des personnes qui y œuvrent ses destinataires, car c'est là que s'ébauchent les cultures que les chrétiens devront habiter demain avec bonheur. Le rôle de veilleur, d' "évêque" en ce sens, du théologien, mais dans une perspective spécifiquement intellectuelle, au service de l'Église est ici pleinement sollicité. Il devra pour cela, en tant que passeur entre deux mondes, inventer de nouveaux langages s'il veut pouvoir entrer en dialogue avec des interlocuteurs qui ne connaissent plus "le patois de Canaan" ou le jargon de la tribu chrétienne.

Quels champs d'investigation?

À la différence du théologien devenu évêque, les thèmes de recherche du théologien universitaire ne lui sont pas imposés, il est vrai, de la même manière du moins, par les réalités et même les urgences pastorales. Le théologien d'université peut garder une heureuse distance par rapport à ces impératifs et donc prendre le temps de traiter les questions de manière fondamentale et détaillée, et même avec une certaine gratuité ou liberté, sans être sommé de réagir en permanence à l'actualité et à son caractère éphémère par définition. Cependant, et cela le théologien-évêque nous l'enseigne, que serait, que deviendrait le théologien de profession, à l'heure de l'hypercommunication, s'il prétendait réfléchir dans une tour d'ivoire? Cela n'est plus possible même à l'université, et heureusement en un sens. Si une recherche de fond et en profondeur y est possible - et l'université doit en rester le lieu par excellence -, cette recherche ne peut néanmoins être coupée de la situation actuelle du christianisme et de l'Église. La finalité même de la théologie, au-delà du "juste penser" (ortho-doxie), n'est-elle pas un "juste agir" (ortho-praxie) et un "juste célébrer ou glorifier" de la foi (doxo-logie, spiritualité, sainteté)¹⁶? La théologie est un service de fond (épaisseur historique et profondeur spirituelle de la Tradition, ampleur et rigueur de la réflexion), mais aussi, *de ce fait*, un véritable service de la *vie* chrétienne et ecclésiale *contemporaine*. Ceci dit, la spécificité

¹⁵ Voir *L'épiscopat de Mgr Joseph Doré à Strasbourg du 23 novembre 1997 au 13 mai 2007*, Paris, Mame-Desclée, 2011, p. 11-13.

¹⁶ Voir W. KASPER, *Dogme et Évangile*, Casterman, coll. "Christianisme en mouvement", 4, 1967, p. 125-133.

de ce service est proprement intellectuelle et scientifique, avec toutes les exigences du statut universitaire. Il s'agit donc d'un service, mais *indirect, médiat*, de la vie chrétienne et ecclésiale. Il n'est *pas directement* d'imaginer des décisions pastorales et pratiques, mais peut être d'aider à cette prise de décision.

De même, l'inculturation du discours proprement théologique garde normalement le caractère d'une certaine généralité, s'inscrivant dans une aire culturelle assez large; elle a même un caractère principiel, théorique, devant s'accompagner en permanence d'une réflexion sur ses propres conditions de possibilité¹⁷. En théologie, par rapport à l'action pastorale, il s'agit beaucoup plus rarement de s'insérer dans une réalité culturelle, sociale et politique très circonscrite; il n'y a pratiquement pas d'obligation directe et constante à tenir compte du pouvoir politique local, du moins en régime démocratique, la liberté académique assurant de ce point de vue une véritable distance et indépendance, qui n'exonère pas pour autant d'une attitude responsable dans ses propos et ses recherches.

En matière de ministères ecclésiaux, par exemple, une plus grande créativité ou imagination dans les hypothèses de recherche et les propositions est laissée au théologien, celui-ci n'ayant pas nécessairement une obligation de résultat immédiate. Néanmoins, une fois encore, le théologien, pratique en l'occurrence, aura d'autant plus de crédit, non seulement auprès des praticiens de la pastorale, mais aussi auprès de ses pairs, que ses propositions seront opérationnelles et "responsables", c'est-à-dire répondant d'elles-mêmes (épistémologiquement) et répondant effectivement aux nécessités ecclésiales¹⁸. C'est cette double qualité, scientifique et opératoire, qui, en l'espèce, donne à la parole théologique sa validité propre.

A fortiori, dans les questions œcuméniques, particulièrement sensibles comme l'hospitalité eucharistique, la parole du théologien portera d'autant plus que, tout en jouant son rôle d'éclaireur, celui-ci tiendra compte de la conscience ecclésiale contemporaine et évaluera les conséquences pastorales de ses options.

Si l'archevêque de Strasbourg souligne la dimension européenne de son ministère, pour une part en lien avec la spécificité de son diocèse¹⁹, symétriquement la théologie catholique notamment a aujourd'hui pris davantage conscience de son identité européenne, pour ce qui est de notre aire géographique et culturelle dans sa diversité et son unité globale. Mieux s'inscrire dans ce paysage européen, d'un point de vue institutionnel aussi, c'est non seulement aviver et faire communiquer la riche diversité interne de la théologie continentale, c'est aussi lui assurer une plus grande visibilité et vigueur dans le domaine de la recherche et de la parole publique, en dialogue aussi avec les institutions de l'Union européenne. C'est pour ces raisons, entre autres, qu'a été fondée en 1989 l'*Association européenne de théologie catholique*, rassemblant plus d'un millier de membres.

¹⁷ Voir É. GAZIAUX, "Une recherche et un enseignement en théologie: pourquoi?", *art. cit.*, 30-33.

¹⁸ Dans l'article de Mgr Doré avec lequel je dialogue, je pense notamment à une question concrète que doit nécessairement affronter un évêque en Occident, celle de l'immobilier de l'Église, de la désaffectation et de la nouvelle destination de certains lieux de culte, par exemple. En vue d'une aide à la décision ecclésiale, le théologien trouve ici un terrain de choix pour une réflexion fondamentale et multidisciplinaire sur le "lieu" ou l'espace, mais aussi le temps et l'histoire en christianisme, ainsi que sa contribution culturelle et spirituelle à l'humanité. Je pense aussi, dans une perspective d'avenir cette fois, à l'élaboration d'une véritable théologie de l'art et des arts. Voir *L'épiscopat de Mgr Joseph Doré à Strasbourg du 23 novembre 1997 au 13 mai 2007*, *op. cit.*, p. 13-15 et 22-24.

¹⁹ Voir aussi *L'épiscopat de Mgr Joseph Doré à Strasbourg du 23 novembre 1997 au 13 mai 2007*, *op. cit.*, p. 20-21.

Au-delà de l'Europe, dans le monde globalisé qui est le nôtre, la théologie aussi ne peut qu'être sensible, dans le choix de ses problématiques de recherche, aux grands enjeux humains de notre temps: migrations internationales et défi de l'interculturalité, système financier mondial, questions économiques et sociales qui en résultent...

L'expérience d'un théologien devenu évêque apprend tout particulièrement au théologien universitaire, en raison même de sa liberté académique, à être plus attentif encore aux conditions de validité, de crédibilité et d'opérativité de son discours, à ses conditions de communication judicieuse aussi, ainsi qu'à sa pertinence pour le bien commun ecclésial et plus largement pour le monde de notre temps. Dans ce monde, marqué par le pluralisme religieux et convictionnel, mais aussi par l'indifférence religieuse et l'incroyance, le spécialiste de la tradition chrétienne prise dans toute son amplitude est appelé notamment à rendre vie et saveur anthropologiques aux vieux mots de la foi chrétienne (grâce, résurrection, péché...), des mots devenus insignifiants pour beaucoup aujourd'hui²⁰.

Simultanément, être un théologien de profession suppose un travail suivi et assidu, précisément pour suivre en permanence le débat scientifique et académique en son domaine. C'est à cette seule condition qu'il pourra rendre son service propre de manière vraiment bénéfique à l'Église dans son ensemble et à ses pasteurs en particulier.

²⁰ C'est ce qu'Adolphe Gesché s'est efforcé de faire avec sa série d'ouvrages parus aux éditions du Cerf: *Dieu pour penser...*; voir aussi Mgr J. DORÉ, *Peut-on vraiment rester catholique?*, op. cit., p. 87-91.